



CONSEIL SYNDICAL 2021 APPEL À CANDIDATURES

Propriétaires, vous souhaitez vous investir, mettre vos compétences au service de notre Domaine et contribuer ainsi à sa préservation et son rayonnement ?

Devenez Membre du Conseil Syndical ÉLECTIONS LE 29 MAI 2021

Depuis 1947, l'ASA du Lys-Chantilly (Association Syndicale Autorisée) a pour missions de gérer, entretenir, préserver et valoriser le Domaine.

Un domaine hors du commun, de plus de 760 hectares, 1 600 propriétés, 5 000 résidents, 1 golf, 1 centre équestre, des courts de tennis, 70 000 arbres d'essences forestières, 45 km de voiries, un réseau d'éclairage public de 1 300 candélabres... dont le concept d'origine de Ville de Parcs, créée en 1925, ne s'est jamais départi grâce à la mobilisation de L'ASA et de ses membres.

Rejoindre le Conseil Syndical c'est œuvrer pour conserver au Domaine son caractère d'exception. Œuvrer aussi à la valorisation des propriétés, à la préservation du patrimoine, à la protection de l'environnement et au bien-vivre de tous.

A l'instar d'un élu municipal, l'ASA étant un établissement public, le conseiller syndical définit les projets et pilote, au sein d'une commission dédiée, les actions à mettre en place pour sa réalisation. Ses missions sont encadrées par les articles 20 à 25 des statuts de l'ASA du LYS-CHANTILLY. Il ne perçoit pas d'indemnité, son statut étant bénévole. Le Conseil Syndical se réunit une fois par mois en moyenne pour délibérer. La conduite des projets par chaque élu se fait en fonction de ses disponibilités.

LES COMMISSIONS

FINANCES | APPELS DOFFRES & MARCHÉS PUBLICS | TRAVAUX |
URBANISME & FONCIER | ENVIRONNEMENT | COMMUNICATION |
RELATIONS PROPRIÉTAIRES | CAHIER DES CHARGES | PATRIMOINE

ASA DU LYS-CHANTILLY

Etablissement Public Administratif

39 Ter, Grande Avenue | Square D'Aumale | 60260 LAMORLAYE
www.lyschantilly.fr | contact@lyschantilly.fr | 03 44 21 92 48



CONSEILLER TITULAIRE / SUPPLÉANT

Le Conseil Syndical se compose de 12 membres titulaires et de 3 membres suppléants, élus pour 3 ans par l'Assemblée des Propriétaires. Ils sont renouvelables par tiers tous les ans et rééligibles. Pour 2021, 4 Conseillers titulaires et 1 suppléant seront élus le 29 mai 2021.

MODALITÉS D'ÉLECTION

Conformément à l'article 16 des statuts de l'ASA, le vote pour l'élection des membres du Conseil Syndical se fait à la majorité relative, par correspondance à scrutin secret.

Les conditions d'éligibilité sont cadrées par l'article 22 des statuts

- Etre propriétaire et membre de l'ASA du Lys-Chantilly
- Avoir au maximum un autre mandat électif local
- Etre à jour du paiement de la redevance syndicale
- Avoir un casier judiciaire vierge

1^{er} mars 2021 Ouverture de la réception des candidatures

2 avril 2021 Date limite de dépôt des candidatures (Envoi des dossiers par voie postale -cachet de la poste faisant foi- ou par voie électronique à l'adresse : candcs2021@lyschantilly.fr)

2 mai 2021 Convocation de l'Assemblée des Propriétaires avec transmission des candidatures dans l'ordre du jour pour le vote par correspondance.

29 mai 2021 Réunion Ordinaire de l'Assemblée des Propriétaires

CHARGÉ DE MISSION

Pour rejoindre l'ASA du Lys-Chantilly, une autre option vous est proposée. Celle de Chargé de Mission. Rattaché directement à la Présidence, le Chargé de Mission, véritable pilote de projet intervient sur des dossiers définis, dont il peut être à l'initiative ou impulsés par L'ASA. Les investissements et dépenses résultant de ses travaux restent soumis à l'approbation du Conseil Syndical.

ASA DU LYS-CHANTILLY

Etablissement Public Administratif

39 Ter, Grande Avenue | Square D'Aumale | 60260 LAMORLAYE
www.lyschantilly.fr | contact@lyschantilly.fr | 03 44 21 92 48



DOSSIER DE CANDIDATURE

Formulaire à renseigner et à retourner avant le **2/04/2021**

Par voie électronique à : candcs2021@lyschantilly.fr. Ou, par courrier à l'ASA du LYS-CHANTILLY - Candidature APO 2021 - 39Ter, Grande Avenue - 60260 LAMORLAYE

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU COMPORTANT DES DONNÉES INEXACTES NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

VOS COORDONNÉES

NOM _____

PRÉNOM _____

Propriétaire (ou représentant de la SCI ou de l'indivision)

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ SISE DANS LE DOMAINE DU LYS-CHANTILLY :

TÉLÉPHONE _____ GSM _____

EMAIL _____

STATUT SOUHAITÉ

CONSEILLER TITULAIRE CONSEILLER SUPPLÉANT CHARGÉ DE MISSION

Le statut de titulaire ou suppléant dépend du nombre de sièges, le statut de Chargé de mission est lié à la nature du projet et le nombre de postes n'est pas limité.

VOS DOMAINES DE COMPÉTENCES

FINANCES JURIDIQUE ASSURANCES ENVIRONNEMENT
 CONSERVATION DU PATRIMOINE URBANISME FONCIER
 TRAVAUX COMMUNICATION RÉSEAUX SOCIAUX MÉDIATION
 SÉCURITÉ DES BIENS & PERSONNES AUTRES _____

ASA DU LYS-CHANTILLY

Etablissement Public Administratif

39 Ter, Grande Avenue | Square D'Aumale | 60260 LAMORLAYE
www.lyschantilly.fr | contact@lyschantilly.fr | 03 44 21 92 48



VOS PROPOSITIONS

Décrivez en quelques points votre approche, les domaines sur lesquels vous seriez force de propositions et les projets que vous souhaiteriez mener :

ATTESTATION

Occupez-vous actuellement un mandat électif dans un autre établissement public ?

OUI NON Si oui, combien ? : _____

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

Demeurant _____

Déclare sur l'honneur n'avoir subi aucune condamnation et n'être sous le coup d'aucune procédure judiciaire incompatible avec les fonctions de membre d'une assemblée délibérante à ce jour.

Fait à _____ le _____

Réservé au service

Renouvellement : Oui Non

ASA DU LYS-CHANTILLY

Etablissement Public Administratif

39 Ter, Grande Avenue | Square D'Aumale | 60260 LAMORLAYE
www.lyschantilly.fr | contact@lyschantilly.fr | 03 44 21 92 48